

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 58 ^m soir.

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 14 décembre.

L'échec que les bureaux du Sénat ont fait subir au projet de loi sur la magistrature, irrité au premier point les promoteurs et les partisans de ce projet. La colère leur fait dépasser la mesure. Ils dressent contre la haute Assemblée un véritable acte d'accusation. Ils la mettent au ban de l'opinion publique et n'hésitent pas à lui prédire un sort fatal, si elle persiste à contrarier les volontés de la Chambre, émanation directe du suffrage universel, vraie et unique représentation de la souveraineté nationale.

Rien n'est plus maladroit que cette tactique. Elle met en jeu la dignité du Sénat; elle met en question son autorité constitutionnelle, et ne lui laisse d'autre alternative que de s'humilier en se soumettant, ou de créer de graves conflits en se révoltant contre le rôle abaissé où l'on veut la réduire.

Ce n'est pas ainsi, dit la *Liberté*, que les grands pouvoirs publics doivent agir les uns à l'égard des autres. Ils sont tenus à plus de réserve et à plus de courtoisie.

S'il ne s'agissait encore que des ennemis de la République, on comprendrait, jusqu'à un certain point, que la gauche de l'autre Assemblée ne les épargnât point; mais ce sont les représentants les plus sincères du parti républicain que l'on attaque aujourd'hui et que l'on menace de la colère du peuple.

Qu'ont-ils donc fait pour être traités avec tant de rigueur?

Ils ont proclamé, avec tous les gens de bon sens et de bonne foi, que la suspension de l'immovibilité était une mauvaise mesure, une arme de parti qui frapperait bien moins encore le personnel des tribunaux que l'institution même de la justice. Ils pensent que de tels procédés mis au service des haines politiques, sont indignes de l'esprit libéral et élevé de notre temps et qu'ils compromettront la République bien plus qu'ils ne peuvent la servir.

Tous ceux qui conseillent cette mesure violente ne dissimulent pas que c'est un moyen révolutionnaire destiné à frapper tous les magistrats qui ne sont pas absolument dévoués aux institutions actuelles et à peupler les cours et tribunaux de juges sur lesquels le gouvernement puisse compter en toute circonstance.

Œuvre de vengeance d'une part, de favoritisme de l'autre, voilà toute la loi votée aujourd'hui par la Chambre et soumise aujourd'hui au Sénat.

Et l'on pourrait s'étonner que la haute Assemblée ne veuille pas s'associer à de telles passions!

Que serait donc le Sénat s'il n'osait pas modérer les violents de la Chambre et s'il ne les forçait pas à s'arrêter lorsqu'ils glissent sur une pente dangereuse.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

Séance du 11 décembre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi portant fixation du budget de 1881.

La discussion s'ouvre sur l'article 5 relatif à l'application aux congrégations de l'impôt établi par la loi de 1872 sur les produits, bénéfices annuels des actions, etc.

M. Ribot développe un amendement adopté par le gouvernement. En voici le texte :

« L'impôt établi par la loi du 29 juin 1872 sur les produits et bénéfices annuels des actions, parts d'intérêts et commandite, sera payé par toutes les communautés et congrégations religieuses reconnues et par les sociétés en associations, même de fait, existant entre les membres des congrégations reconnues ou non reconnues, ou quelques-uns d'entre eux, quels que soient la dénomination, la forme et l'objet de ces congrégations, sociétés ou associations, sur un revenu... » (Le reste comme au projet du gouvernement.)

La commission accepte cet amendement.

M. Freppel combat l'article 5. De l'aven même de M. Brisson, les propriétés possédées par les congrégations religieuses ne leur rapportent rien; et l'on veut en évaluer le revenu à 5 fr. p. 100, est-ce juste, est-ce raisonnable?

Ces grands édifices coûtent des frais d'entretien considérables, elles paient l'impôt foncier et l'impôt des portes et fenêtres, voilà tout leur revenu. Prapperait-on d'un impôt de 3 p. %, ce dévouement héroïque qui s'impose toutes les privations pour servir Dieu et l'humanité? cela n'est pas possible. (Applaudissements à droite.)

Le paragraphe 1^{er} de l'article 5 est mis aux voix, et, à la majorité de 357 voix contre 133, sur 490 votants, est adopté.

M. Ribot propose de rédiger le second paragraphe de façon à obtenir plus de précision et à le mettre en harmonie avec les dispositions de la loi.

M. Rouvier, rapporteur, dit que la commission accepte cette rédaction.

Le second paragraphe et l'ensemble de l'article 5 sont adoptés.

M. le président donne lecture de l'article 6, qui assujettit aux droits de mutation ou de donation les accroissements opérés par suite des clauses de reversion au profit des membres restant dans l'association.

Mgr Freppel fait remarquer cette inconséquence de la loi que le même immeuble improductif sera atteint quatre fois par l'impôt, par les impôts foncier et des portes et fenêtres, par la taxe de mainmorte et par le droit de mutation. C'est là une énormité au point de vue fiscal. (Très bien! très bien! à droite.)

M. Rouvier, rapporteur répond que cette situation est celle des sociétés anonymes. L'analogie est complète et elle est la justification de la loi proposée. (Très bien! très bien!)

M. Rouher conteste cette analogie. Il y a des clauses de reversion dans les sociétés anonymes, dans les sociétés d'assurances, mais elles ne donnent pas lieu aux droits de mutation ou de donation. La réversion est considérée comme ayant un caractère aléatoire et motive l'enregistrement à titre onéreux de 5 fr. 50; le projet arrive à 14 fr. 50; est-ce là l'égalité devant la loi?

L'article 6 est mis aux voix et à la majorité de 353 voix contre 136, sur 489 votants, est adopté.

M. Wilson, sous-secrétaire d'Etat des finances annonce que, d'après les calculs de l'administration, le produit de cet article peut être prévu pour un chiffre de 3,525,000 fr.

M. Ribot demande ce qu'il y a de fiscal dans l'obligation édictée par l'article 7, aux termes duquel les congrégations seraient tenues de déclarer les noms et lieux de naissance de leurs membres, la nature, la situation et la valeur de chacun de leurs biens. Il demande la suppression de cette disposition.

M. Brisson répond que ces déclarations ont un intérêt statistique et faciliteront la perception de l'impôt.

L'article 7 est mis aux voix, et, à la majorité de 327 voix contre 138, sur 465 votants, est adopté.

Les articles 8, 9 et 10 sont adoptés.

Un amendement de M. Edmond Develle est

adopté par la commission et devient l'article 40 bis. Lundi, à deux heures, séance publique.

M. Saint-Genest, de *Figaro*, ce bouillant monarchiste qui ne reculait naguère devant aucun obstacle, vient d'être éclairé tout-à-coup par l'évidence des faits. Il reconnaît et démontre, dans un long article, que les royalistes du drapeau blanc ont perdu absolument la cause monarchique. Nous avons dit la même chose il y a quelques jours, en répondant aux intelligentes attaques du journal du drapeau blanc de Tulle; mais nous n'aurions jamais osé aller si loin que l'écrivain du *Figaro*, qui dit crument leur fait aux inspireurs, patrons et rédacteurs de la trentaine de *Limousin et Quercy*, si ardents à compromettre la cause religieuse et conservatrice.

Nous citons :

En ce moment les écrivains de la presse royaliste affirment que l'heure est venue. L'un dit : « Fils de saint Louis, préparez-vous à sauver la France », l'autre dit : « Sire arrivez, le peuple vous attend », un autre s'écrie : « Royalistes, descendons dans la rue. »

Très bien! J'en suis! Dans quelle rue? Et pour faire appel à qui?

Aux ouvriers... aux ouvriers de quelle profession, de quelle usine, de quel atelier? Dites-le-moi, et je pars tout de suite.

Les ouvriers ont toujours été révolutionnaires, n'est-ce pas? Aujourd'hui les voilà qui deviennent démagogues, socialistes, communards...

Une fois que nous serons dans la rue, avec quelles paroles magiques nous ferons-nous suivre par eux?

Je vois bien les uns suivre Gambetta, les autres Clémenceau, d'autres Félix Pyat et Trinquet... Mais nous? Comment?

C'est pour faire appel aux paysans, alors?... aux paysans de quelles provinces, de quels cantons, de quels villages?

Les paysans, qui naguère étaient bonapartistes, sont républicains maintenant, il n'y a qu'une chose qui n'a pas changé, c'est leur haine pour le drapeau blanc, parce que le drapeau blanc représente la dime, la gabelle, les grenouilles, le droit du seigneur.

C'est pour faire appel aux soldats, alors? Aux soldats de quel corps d'armée, de quelle division, de quelle brigade?

L'armée, dont la base a été démocratisée en 1870, avait conservé à ses sommets des commandants monarchiques. Aujourd'hui, que cette base s'est élevée, et que les sommets ont disparu, comment faire pour entraîner les régiments?

Une fois dans la rue, que pouvons-nous espérer, puisque nous aurons toutes les multitudes contre nous.

Enfin! précisez! Il ne faut pas dire vaguement : « Debout! aux armes, en avant! » il faut dire quelles sont les armes et l'endroit où il faut marcher.

Ce que je vous demande seulement, c'est de dire quel est votre plan.

Je vois bien comment vous pouviez ramener le Roi au lendemain de la guerre. Tant qu'il y avait une Chambre monarchique et une armée fidèle, il suffisait au parti de faire acte de raison. Mais aujourd'hui comment?

Quand nous sommes là tous ensemble légitimistes, bonapartistes, orléanistes et républicains modérés, quand nous sommes là, avec nos magistrats et nos religieux, soutenus par les Taine et les Littré, les Vacherot et les Jules Simon, formant un corps d'armée immense qui menace sérieusement le régime du jour, vous arrivez et vous dites :

« Attendez! pour ouvrir le feu, nous allons crier : Vive le Roi! »

A l'instant, tout se débande. Les bonapartistes se sauvent en criant : Vive l'Empereur! les libéraux : vive la liberté, les républicains : vive la République... Les fidèles de M. Dufaure qui allaient marcher avec nous, retournent bien vite trouver leurs anciens alliés.

Et les gens du gouvernement qui se croyaient perdus relèvent aussitôt la tête et disent : vous voyez bien que, tout cela n'est qu'une conspiration monarchique et que, quiconque défend l'Eglise, maintenant, est pour le drapeau blanc!

Voilà le seul résultat obtenu. Vous ne ramenez pas du tout le Roi, mais vous achevez de perdre le parti conservateur.

Le cri de « vive le Roi! » est maintenant le cri que les républicains attendent chaque fois qu'ils sont dans l'embarras.

Qu'il s'agisse de l'expulsion des religieux, de la démission des magistrats, du Tribunal des conflits... enfin, d'un de ces faits abominables qui leur attirent la réprobation universelle, de suite, ils regardent à l'horizon, songeant : quel est celui qui va nous tirer d'affaire?

Est-ce qu'il n'y aura pas un manifeste de M. de Baudry-d'Asson, un mandement de Mgr Freppel?

Et à peine ont-ils vu un cheval-léger arriver qu'ils prennent confiance.

Nous répétons que nous n'aurions jamais osé aller si loin, par respect pour d'honorables convictions; mais le mal que font les royalistes du drapeau blanc est tel, que nous sommes heureux de voir l'un d'eux ouvrir les yeux à la lumière, et crier à ses amis imprudents de vouloir bien se taire.

Rien d'utile, rien de salotaire ne se fera et ne peut se faire contre le radicalisme, en dehors du terrain légal de la Constitution.

LA FEUILLE JÉROMISTE.

« Le moment est venu d'affirmer l'idée napoléonienne. » Ainsi s'exprime le nouveau journal bonapartiste, le *Napoléon*, lequel doit être, dit-on, l'organe officiel de cette fraction du parti impérialiste que la fraction adverse appelle dédaigneusement : le jérômisme.

Nous ne savons jusqu'à quel point cette affirmation de l'idée napoléonienne est véritablement un besoin du moment. Il ne semble pas que la France ait en rien témoigné qu'elle était tourmentée par un besoin de cette nature. Tout au contraire, si l'on s'en rapporte aux manifestations électorales de ces dernières années, on ne saurait douter de l'indifférence croissante du pays pour tout ce qui se rattache aux affaires de l'impérialisme, devenues les affaires exclusives de quelques petites coteries en guerre les unes contre les autres.

Jetons un coup d'œil sur le programme des amis du prince Jérôme.

Le dit programme, on ne saurait le nier, est d'une allure tout à fait napoléonienne. On y retrouve, en première ligne, ce socialisme césarien qui a été ce qu'on pourrait appeler la dominante du second empire. « Napoléon III, » dit le programme, a voulu être un réformateur social, et ce qu'il a accompli n'est rien » après de ce qu'il méditait, lorsqu'il a été » emporté par une guerre qu'il n'avait pas » provoquée. »

Ce rôle de réformateur social, que l'ex-empereur n'a pu mener à bonne fin, Napoléon IV ou Napoléon V, car on ne sait pas encore quelle sera la désignation numérique du titulaire du troisième empire, compte la reprendre : « Touché, comme son prédécesseur, des souffrances et des misères du paysan et de l'ouvrier, » il aura, pour but suprême de sa politique, » l'amélioration morale et matérielle du plus » grand nombre. » Suit une promesse de remaniement de l'impôt dans un sens démocratique.

tique avec révision de son assiette, afin d'alléger les classes pauvres.

Le troisième empire sera donc avant tout socialiste, un peu plus même que le second. Malheureusement pour eux et pour leur socialisme césarien, les jérômistes oublient qu'on ne prend pas deux fois une nation à la même glu. Les ouvriers et les paysans de 1880 ont appris par de nouvelles expériences ce que peuvent leur coûter les réformateurs sociaux de l'école napoléonienne.

Le programme contient de vives attaques contre « l'oligarchie bourgeoise », et contre « l'opportunisme » : ce qu'il dit, à ce sujet, ne serait nullement déplacé dans les journaux de MM. Blanqui et Felix Pyat. La Constitution elle-même n'est pas d'avantage épargnée. L'inspirateur du programme ne la trouve « ni sérieuse ni logique. » Sans doute, la Constitution de 1853 lui paraît beaucoup plus sérieuse.

Au reste le programme ne se prononce pas pour le rétablissement immédiat de l'empire. Le prince Jérôme, comme jadis le prince Louis, sait que quelques détours sont nécessaires pour en arriver à d'aussi ambitieuses fins. Aussi se contente-t-il de réclamer pour le moment la révision de la Constitution. On en reviendrait en ce qui concerne le président, au système de 1848. Le président serait responsable et élu par le suffrage universel.

Le seul point qui offre quelque intérêt est celui relatif à l'ancienne union conservatrice. Le néo-bonapartisme tire sa révérence à ceux qui ont été tour à tour, depuis dix ans, les protégés et les protecteurs de l'empire. Il déclare qu'il n'acceptera plus « d'alliance compromettantes. » Et M. Raoul Duval qui déclarait, il y a quatre jours, dans son discours-programme d'Antheuil, — le moment est aux programmes pour les bonapartistes, chacun fait le sien — qu'il fallait aux prochaines élections générales grouper tous les citoyens qui placent le bien de la France au-dessus des démêlés de partis ! Comment ce groupement pourra-t-il se concilier avec la réputation des alliances compromettantes ? On avisera, sans doute, d'ici-là à quelque accommodement.

Après la retraite de MM. Robert Mitchell, Lenglé et autres, la réunion de l'Appel au peuple a élaboré un nouveau programme.

En voici les points principaux :

1^o Reconnaissance complète, absolue, sans réserve ni condition, du prince Napoléon comme chef du parti et héritier des droits du Prince Impérial ;

2^o Admission discrète, un peu voilée, de la légalité des décrets du 29 mars.

Le groupe accepte éventuellement l'élection du chef de l'Etat par le plébiscite, et réclamera la révision dans ce sens.

Ce programme a été signé par les membres de la commission chargée de le rédiger, notamment MM. Prax-Paris, P. de Cassagnac, Gagnivet, etc.

La majeure partie du groupe a refusé d'adhérer à un manifeste qu'elle considère comme ayant un caractère révolutionnaire.

Il y a donc aujourd'hui quatre fractions ou quatre sectes dans l'ancien parti bonapartiste :

- 1^o La fraction personnellement dévouée au prince Jérôme et représentée par le *Napoléon*, petit journal qui a paru le 10 décembre à Paris ;
- 2^o La fraction *mitigée* dont on a vu le programme ci-dessus ;
- 3^o La fraction qui proteste contre ce programme, ainsi qu'on vient de le voir ;
- 4^o La fraction bonaparto-républicaine de M. Robert Mitchell.

Discours de M. Gambetta

A L'ASSOCIATION POLYTECHNIQUE.

Je ne saurais, en me levant, exprimer d'autre sentiment que celui de la reconnaissance pour le président et ami qui est à la tête de l'association polytechnique.

Aux paroles de M. Laurent Pichal, je ne fais qu'une réserve : ma présence n'est pas un mérite de conduite ; je viens saluer le cinquantenaire de la Société, et c'est là une durée bien rare dans les constitutions de notre pays.

Votre œuvre, dans les cœurs épris de l'avenir de la France, éveille des sentiments de solidarité profonde. Nous saluons avec bonheur son cinquantenaire, parce que votre association est la meilleure institution au point de vue des progrès à réaliser dans notre société.

En 1830, les généreux combattants de Juillet voulurent fonder une démocratie rationnelle, maîtrisant les passions par la connaissance des lois, de la science et de la nature. C'est alors qu'ils eurent l'idée de fonder votre institution. Elle luita sous

l'Empire. Elle reparut plus brillante au lendemain de nos désastres, et si j'ai un regret à former, c'est de n'y avoir pas appartenu plutôt.

Nous pouvons retirer de son histoire un enseignement, c'est qu'elle n'a rien fait que par la force de la volonté, par la persévérance, par l'énergie de l'intelligence. Vous avez associé les intelligences les plus disparates, les faisant converger vers la vérité toute nue, écartant tout ce qui est du domaine du rêve, de la fantaisie, de l'hypothèse, n'apportant à vos élèves que des solutions éprouvées, regardant comme un crime de lèse-majesté, de faire passer dans leur cerveau une idée fautive ou inexacte.

L'orateur fait ensuite l'éloge d'Auguste Comte, le fondateur de l'association polytechnique :

Ce penseur, inquiet de débarrasser les intelligences des limites de la métaphysique et ne voulant en dégager qu'un vrai lingot d'or : celui de la vérité. Auguste Comte a été fatigué, harrassé, calomnié ; cependant aux heures les plus difficiles, il était toujours souriant, possédant toujours la gaieté du cœur, étendant le cercle de vos travaux ; jetant à pleines brassées sur les masses le résultat de ses travaux et de ses recherches.

Mais je veux m'arrêter pour parler de ce que vous avez fait et de ce qui vous reste à faire. Vous avez jeté sur les ouvriers de Paris, avides de s'instruire, la moisson de l'idée ; et ainsi le résultat de votre action a été immense. Avec les travailleurs qui vivent de leurs mains et qui ont reçu les seules lumières d'une instruction primaire et populaire et malheureusement encore assez restreinte.

Vous êtes entré en communication. Les uns ont donné le superflu de leur intérieur, les autres leurs heures de rare loisir ; les premiers ce qu'ils avaient emmagasiné de science, les seconds leur passion pour l'instruction.

Cela a été une véritable communion démocratique. Et les ouvriers, fortifiés par la démonstration des vérités scientifiques, ont voulu avoir la démonstration de ce qu'on leur disait en politique.

Ainsi ils ne furent plus une proie facile ; ainsi ils furent aguerris contre l'erreur ; de quelque côté qu'elle vint, ainsi ils sont devenus étrangers aux déclamations de ceux qui ont intérêt à tout grossir ; déclamations qui laissent la France calme et l'ordre parfaitement assuré, qui assurent le triomphe de la démocratie républicaine ; je parle de celle qui s'impose, de la souveraineté nationale et qui n'admet ni concession ni aliénation, soit à titre précaire soit à titre viager. — Je parle de la démocratie, j'ajoute républicaine par habitude — car il n'y en a qu'une, la démocratie française.

La société n'est pas un champ d'expériences, on ne peut pas en un jour en changer la face, modifier les rapports de citoyen à citoyen. Ce sont là des sophismes. Il y a aussi les sophismes de ceux qui ne regardent qu'en arrière et qui vaincus en sont réduits aux derniers efforts.

A une certaine époque, ils m'ont bien causé quelques alarmes, mais aujourd'hui je suis tranquille, et quand je pense à quels sophismes dégradants ils en sont arrivés pour conserver une apparence de vie, j'en suis réduit à faire comme l'illustre poète de Florence : « Je regarde et je passe. »

Je ne pouvais, messieurs, manquer d'assister à vos noces d'or et comme épithalame je vous dirai ce que vous ferez et ce que vous ferez dès demain. Dans les quartiers où vous n'avez pas de section, dans les villes de province où vous n'avez pas prolongé vos ramifications, vous suscitez d'autres agglomérations. Vous êtes des pêcheurs d'hommes comme disait l'apôtre d'une autre religion, que je n'attaque pas, je n'attaque personne.

Votre filet est d'or et les mailles en sont solides. Pêchez, messieurs, vous portez dans vos filets l'avenir de la France. (Applaudissements.)

Nous, Français, nous avons dépouillé le vieil homme en face des malheurs venus du dehors et ceux suscités au dedans. (Applaudissements.)

La jeunesse a appris à n'avoir d'autre guide qu'elle-même et d'autre ambition que de remettre la France à sa place, par le travail, par la science, par la vertu, par la solidarité. A cette jeunesse je dirai : nous sommes des vôtres, nous voulons marcher avec vous la main dans la main.

L'orateur poursuit en ajoutant qu'il ne veut pas faire l'histoire de l'association polytechnique, histoire que d'autres ont faite, mais il montre la nécessité que, pour confondre la France avec le parti républicain, il faut associer les femmes et les filles aux bienfaits de l'instruction :

C'est là un des buts que nous poursuivons ; c'est là une des voies où se sont engagés le gouvernement, les Chambres et la presse républicaine. C'est là ce qui fait pousser des cris d'effroi à l'adversaire — vous le connaissez bien l'adversaire.

Ainsi nous marcherons vers le but suprême, et quand on me demande ce qu'est le but suprême, il n'y a pas d'équivoque, messieurs, le but suprême, c'est le progrès, et le progrès, selon la définition de votre fondateur, c'est le développement de l'homme auquel nous devons travailler en adoptant pour devise ces mots d'un membre de la Convention, fondateur de l'Ecole polytechnique : « Tout pour la patrie, tout pour la science, tout pour la gloire. » (Applaudissements répétés.)

Informations

MORT DE MADAME THIERS.

M^{me} Thiers a succombé samedi soir, à onze heures moins le quart.

Elle a succombé aux suites de la maladie qu'elle avait contractée, il y a trois mois, à Saint-Germain, lors de l'inauguration de la statue du premier président de la nouvelle République.

Samedi matin, les docteurs Goeneau de Mussy et Paole, avaient constaté encore une aggravation de l'état de la malade, et le bulletin suivant avait été déposé dans le vestibule de l'hôtel de la place St-Georges :

« La nuit a été agitée. Ce matin M^{me} Thiers a un peu dormi. Les vomissements ont été rares et peu abondants. Les douleurs semblent calmées. Elle supporte les boissons alimentaires ; mais la faiblesse augmente et la situation est très grave. »

Jusqu'à six heures, les familiers de la maison avaient été admis au chevet de M^{me} Thiers.

Elle avait reçu successivement le baron Adolphe de Rothschild, M. Meny, ancien maire de Belfort, la comtesse de Montalivet, la princesse de Beaufremont et l'amiral Pothouan.

Vers sept heures, le mal prit un caractère plus alarmant encore.

La malade perdit connaissance et à onze heures dix minutes, ainsi que nous l'avons dit, elle rendait le dernier soupir entre les bras de M^{lle} Dosne, sa sœur, et de ses femmes de Chambre.

Au moment où l'amiral Pothouan, qui recut le premier la nouvelle, arrivait place Saint-Georges, Louis, le fidèle secrétaire de M. Thiers, montait un crucifix dans la chambre de la morte.

M^{me} Thiers avait soixante-deux ans. Ses obsèques auront lieu demain en l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Quelques journaux annonçaient samedi que la fille de M. de Persigny, ancien ministre de l'empire, et son mari avaient été arrêtés et écroués l'un au Dépôt l'autre à St-Lazare. Le fait est exact.

M. F..., qui avait épousé il y a quelques années la deuxième fille de M. de Persigny, ayant en besoin d'argent, s'adressa à sa belle-mère, la princesse de la Moskowa, qui voulut bien souscrire au jeune ménage pour 100,000 fr. de billets à ordre, qui furent immédiatement mis en circulation.

Les billets à ordre furent payés à l'échéance par M^{me} de la Moskowa.

Quelques jours après, M^{me} F..., allait trouver sa grand-mère et lui demandait si elle pouvait de nouveau lui souscrire des effets pour une nouvelle somme de cent mille francs. La princesse refusa ce service.

Or, il y a quelques jours, quel ne fut pas son étonnement quand on lui présenta cent mille francs de traites signées de son nom. Elle refusa formellement de payer en déclarant que sa signature était contrefaite.

Elle déposa en même temps une plainte au parquet, et l'enquête établit que les faussaires étaient les petits enfants de la princesse.

En conséquence, les agents de la sûreté se présentaient vers trois heures de l'après-midi, au domicile des époux F... et procédaient à leur arrestation.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Voici une lettre officielle qui intéresse nos contrées viticoles :

M. Noël Parfait, député d'Eure-et-Loir, a reçu la lettre suivante de M. le sous-secrétaire d'Etat aux finances, près duquel il s'était fait l'interprète de petits consommateurs des faubourgs de Paris, au sujet du droit élevé perçu par l'octroi sur le vin que l'on entre la bouteille en main :

Paris, le 9 décembre 1880.

Monsieur le député et cher collègue, Vous avez appelé mon attention sur ce fait que le service de l'octroi de Paris exige de toute personne introduisant du vin dans cette ville un droit de cinquante centimes par litre.

Cette perception est faite conformément au tarif

légal actuellement en vigueur pour les vins en bouteilles (les vins en cercles ne payent que 23 centimes par litre). Ce tarif est, en effet, fixé de la manière suivante :

Octroi (ville de Paris), 30 fr. par hectolitre (décime compris) ; entrée (Trésor), 20 fr. par hectolitre (décimes compris). Total, 50 fr. par hectolitre. Soit 0 fr. 50 par bouteille.

Mais, à partir du 1^{er} janvier prochain, la taxe perçue au profit du Trésor sera réduite à 8 fr. 25 par hectolitre, tant en cercles qu'en bouteilles (article 3 de la loi du 19 juillet 1880), et les introducteurs ne payeront plus dès lors, en ce qui concerne les bouteilles, que

30 fr. de droit d'octroi et 8 fr. 25 de droit d'entrée.

Total. 38 fr. 25 soit 0 fr. 38.25 par bouteille.

En outre, et conformément aux conclusions d'un rapport de la régie des contributions indirectes en date du 2 de ce mois, le ministre a proposé au conseil d'Etat de supprimer la taxe différentielle que perçoit la ville de Paris, et de fixer le droit d'octroi au tarif unique de 12 fr. par hectolitre (taxe, sur-taxe et décimes). Si cette proposition est accueillie par le conseil d'Etat, les vins tant en cercles qu'en bouteilles, n'auront plus à payer, à partir du 1^{er} janvier 1881, que les droits suivants :

Octroi (Ville de Paris). 12 fr. » par hectol. Entrée (Trésor)..... 8 fr. 25 —

Total..... 20 fr. 25 — soit 0 fr. 20.25 par bouteille.

J'ajoute, monsieur le député et cher collègue, que, d'après le règlement de l'octroi de Paris, la bouteille inférieure au litre et la demi-bouteille sont assimilées au litre et au demi-litre, pour les liquides autres que les esprits et liqueurs.

Agrérez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire d'Etat, membre de la Chambre des députés, WILSON.

La fermeture de la chasse aura lieu bientôt.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire leur prescrivant d'examiner la question pour leur département et de lui transmettre les renseignements avec projet d'arrêts à l'appui, afin de lui permettre de fixer l'époque de fermeture qui paraîtrait la plus convenable.

Le ministre de la guerre a décidé qu'à l'avenir il sera joint, à chaque proposition d'admission dans les corps ou légions de gendarmerie, un extrait du casier judiciaire du candidat.

Ces extraits ne seront exigés qu'une seule fois, à l'appui de la première proposition. En cas de demande de réadmission, il suffira de joindre à la proposition le certificat de bonnes vie et mœurs qui est produit actuellement pour les hommes dans leurs foyers.

Si vous désirez faire le tour du monde en une après-midi, allez à Longchamp le dimanche.

M. Jules Ferry vient d'imaginer un nouveau moyen d'enseigner la géographie aux écoliers. Des cartons portant le nom des différents pays, de leurs capitales et ports de mer seront couchés sur le champ de courses et vous pourrez, avec les élèves des différents lycées de Paris, entreprendre autour du monde un voyage plus rapide que celui du héros de M. Jules Verne.

Il serait à désirer que cette excellente méthode expérimentale fût mise, au plus tôt, à l'usage des élèves des lycées de province.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques élémentaires.

Histoire. — 1^{er} Dentraygues, J. ; 2^e Costes.

Philosophie.

Physique. — 1^{er} Maratuech, V. ; 2^e Peyrissac.

Mathémat. — 1^{er} Rossignol, G. ; 2^e Maratuech, V.

Seconde.

Anglais. — 1^{er} Maury.

Allemand (cours supérieur). — 1^{er} Bénech, E. ;

2^e Bramel, J.

Allemand (cours inférieur). — 1^{er} Deltheil ; 2^e Billières R.

Troisième.

Version anglaise. — 1^{er} Arbouys ; 2^e Mentières.

Allemand (cours supérieur). — Gibrat, A. ; 2^e Vioussens, D.

Allemand (cours inférieur). — 1^{er} Dartigalongue, 2^e Bouysson, A.

Cinquième.

Histoire et Géog. — 1^{er} Sers, E. ; 2^e Marbot, A.

Huitième.

Histoire naturelle. — 1^{er} Caillassou; 2^e Palame, C.

La Proviseur,
VASTIGAR.

Une éclipse de soleil, visible dans toute la France, doit avoir lieu le 31 décembre prochain.

LE PHYLLOXERA.

A la dernière séance de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, M. de Malafosse, auteur de travaux très estimés sur le phylloxera, rend compte de ses expériences et de ses pratiques.

Il a mis en bocal des phylloxeras qu'il a ensuite immergés dans des décoctions de sumac et de redoul; l'insecte a résisté, tandis qu'il n'a pas tardé à périr dans les vases clos contenant du sulfo-carbonate de calcium. L'auteur conclut que ces résultats sont dus à ce que les trachées, organes respiratoires, se laissent très facilement pénétrer par les gaz, tandis que l'absorption des liquides s'opère avec difficulté. Quelle que soit la valeur de l'application, il résulte clairement des expériences, qu'il faut attaquer le phylloxera par des insecticides gazeux, plutôt que par des liquides.

En preuve, M. de Malafosse cite des merveilleux résultats dont il a été témoin, et obtenus par l'emploi du sulfo-carbonate de calcium, préconisé par M. le professeur Cauvie.

Pour un centime et demi de ce sel par souche, on est certain de détruire tous les phylloxeras des vignes les plus énergiquement attaquées. Trois hommes peuvent traiter mille souches par jour. Mais il faut que chaque pied reçoive un arrosage de quinze litres d'eau. Ce pourra être un obstacle à la généralisation de l'insecticide Cauvie. Toutefois, en creusant des réservoirs dans des terrains imperméables, près des vignes en traitement, on collectionnera des eaux de pluie, là où manquent les sources ou les cours d'eau.

Comme antiphyloxérique cultural, M. de Malafosse recommande le mélange suivant :

- Chaux grise..... 100 gram.
- Sel marin..... 10 —
- Sulfate de cuivre.. 1 —

On éteint la chaux avec la quantité d'eau strictement nécessaire pour la réduire en poudre; le sel et le sulfate de cuivre sont broyés et on mélange le tout.

On met 50 grammes de cette préparation au pied de chaque souche. On termine par un léger arrosage.

Des vignes fumées, traitées par l'engrais ci-dessus, inventé par M. Carros, résistent au phylloxera et, qui mieux est, elles donnent d'abondantes récoltes, malgré l'existence de l'aphidien sur leurs racines.

L'addition de 3 grammes de sulfate de fer par souche rend encore les résultats meilleurs.

Ajoutons que les vignes traitées par le sulfate de fer ont, cette année, résisté au *Poronospora viticola* qui, nous l'avons dit dans un récent numéro, a, cette automne, occasionné la chute prématurée des feuilles et empêché la maturation des raisins.

Toutes ces observations sont consolantes, et nous espérons qu'elles engageront les viticulteurs à les mettre à profit dans le cours de la prochaine campagne.

BULLETIN COMMERCIAL.

Marché d'Albi du 8 décembre. — Blé, 21 fr. 30; avoine, 9.75; maïs, 11.50; pommes de terre, 3.40; châtaignes 7.

Marché de Castres du 4 décembre. — Blé, prix moyen l'hectolitre 20 fr. 42; seigle, 14.25; maïs, 11; avoine 9.25.

Marché de Gaillac. — Blé, 21 fr. 70; maïs, 10.70.

Marché de Lavaur. — Blé, 20 fr. 25; maïs, 10.20; avoine, 9; fèves, 13; seigle, 13.50.

Marché d'Agen. — Blés fins de Lectoure, les 80 k. 22 fr. 75; blés fins, Quercy du côté, 22.50.

Marché de Toulouse. — Mûsadin, 20 à 21 fr. seigle, les 75 kil. 45; orge, les 60 kil. 9.50; avoine, les 50 kil. 10.25; maïs, les 75 kil. 14.50.

Marché de Rodes. — Froment l'hect. 20 fr.; seigle, 14.20; avoine, 9.75; pommes de terre, les 100 k. 6.25; foin, 8; paille, les 100 k. 4.50;

bœufs, taureaux, 72; moutons, 62.50; porcs gras, 114; veaux, 90.

AYIS.

Les membres de la Société mutuelle d'assurances **LE LOT**, sont prévenus que, suivant délibération du Conseil d'administration en date du 6 avril, l'assemblée générale des sociétaires se réunira le Dimanche, 19 courant, à 10 heures du matin, dans les bureaux de la Société, rue du Lycée n° 9.

Ordre du jour :

- Compte rendu au 31 décembre 1879;
- Fixation de la bonification annuelle;
- Renouvellement partiel du Conseil d'administration;
- Nomination de trois Censeurs.

A Cahors, le 14 décembre 1880.

Le Directeur,
PETIT.

FOIRE DE CAHORS DU 11 DÉCEMBRE.

Foire peu importante. Au champ de foire 98 paires de bœufs vendus à des prix variant depuis 540 à 945 fr. la paire; les gras, de 32 à 34 fr. les 50 k., poids vif. — 860 moutons ou brebis vendus de 15 à 35 fr. pièce; les gras, de 55 à 60 centimes le kil. poids vif. — 295 porcelets vendus de 40 à 55 fr. la pièce. les gras se sont vendus de 58 à 64 fr. les 50 kil. Très peu d'affaires sur le commerce des bestiaux de toute nature.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	312 hect.	296 hect.	22 ^{fr} 21 ^{ct}
Maïs	231 —	211 —	9.77
Baisse sur le précédent marché, Maïs 0 fr. 49			
			Blé 0 fr. 22

Dernières Nouvelles

Il n'est bruit dans Paris, que de l'arrestation du gendre et de la fille de M. de Persigny. Les passions politiques s'emparent de cette affaire. Cela est triste à tous les points de vue.

M. Henri Rochefort est littéralement écrasé par la publication qui vient d'être faite d'une lettre qu'il écrivait en 1871 à M. Gambetta pour que ce dernier intervint en sa faveur auprès de M. Thiers. Les insultes que cet amnistié prodigue à M. Gambetta et à la mémoire de M. Thiers achèvent d'accabler l'ancien rédacteur de la *Lanterne*. Le journal la *France*, traite M. Rochefort de fou dangereux, et ajoute ceci : « Il faut s'attendre à apprendre qu'il a été conduit à la maison du docteur Blanche. »

Dimanche, à une conférence au Tivoli Vaux-Hall, la citoyenne Louise Michel faisant allusion à la lettre de M. Rochefort à M. Gambetta, a déclaré que si le directeur de l'*Intransigeant* ne désavouait pas cette lettre, tous les purs devaient le considérer comme un traître et le jeter par-dessus bord.

Du reste, ce matin la presse intransigeante se montre divisée au sujet de l'affaire Rochefort et une scission est probable dans le parti.

M. Rochefort a fait remettre une lettre insistant pour que président de la Chambre le recût quand il serait rentré dans ses appartements. Mais M. Gambetta a fait répondre par son secrétaire qu'il refusait de recevoir M. Rochefort ou toute autre personne venant de sa part.

Le discours de M. Gambetta à l'Association polytechnique, est fort commenté dans les cercles politiques.

On se demande pourquoi M. Gambetta s'est laissé aller à faire une profession de foi positiviste, c'est-à-dire matérialiste.

Les obsèques de M^{me} Thiers auront lieu mercredi. Tous les journaux modérés et indépendants expriment les regrets que leur cause cette mort, qui est au contraire une occasion de grossières odieuses pour la presse radicale avancée.

Une lettre très dure de M. Robert Mitchell à M. Paul de Cassagnac, rappelle et cite les at-

taques de ce dernier contre Napoléon III, l'Impératrice et le Prince Impérial au lendemain du 4 septembre. M. Paul de Cassagnac a répliqué. On parle toujours d'un duel.

M. de Saint-Patrice, directeur du *Triboulet*, a écrit à M. Arthur Meyer qu'il lui enverrait deux de ses amis pour lui demander une rétractation ou une réparation.

MM. Paul de Cassagnac et le baron Antoine de Ezpeleta, chargés des intérêts de M. Arthur Meyer, doivent se rencontrer aujourd'hui, à quatre heures, avec MM. de Roussy et Gaston Jollivet, témoins de M. Harden-Hicker.

Le colonel Yung a été autorisé par le général Farre à publier les Mémoires de Lucien Bonaparte.

Election de Rochefort (Charente-Inférieure), 13 décembre.

M. Paul Bethmont, premier président à la cour des Comptes, est élu député par 9,278 voix contre 4,181 données à M. Roche, bonapartiste.

M. Tissot a signé un pourvoi en révision contre la sentence du conseil de guerre de Strasbourg.

Une ordonnance de non-lieu a été rendue contre le général Charrette et le *Gaulois*.

Le général Charrette a déclaré qu'il n'avait jamais communiqué à aucun journal son discours de La Roche-sur-Yon.

La cour de Cassation a annulé les motifs de l'ordonnance du juge d'instruction de Bressuire, refusant d'instruire sur les bris des scellés de la chapelle de Beauchêne.

Le *Voltaire* croit qu'une école industrielle ou professionnelle, encouragée par l'Etat serait la meilleure solution de la question des enfants abandonnés.

L'*Union nationale* se prononce contre la suspension de l'immovibilité; elle voudrait une loi de réforme définitive, mûrement réfléchie.

Le *Parlement* reproche à la *République française* d'encourager les idées belliqueuses des Grecs.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 14 décembre 3 h. 10 soir.

Le projet de loi électorale pour les élections municipales de Paris, est retiré par le gouvernement.

Paris, 3 h. 45.

La situation de l'Irlande s'aggravant un grand conseil privé a été tenu hier à Londres, sous la présidence de la reine.

Un nouveau conseil a été tenu aujourd'hui.

On croit à la suspension de la liberté individuelle, et à diverses autres mesures pour prévenir la guerre civile.

Paris, 4 h. 20.

Tous les journaux consacrent des articles et donnent des détails relativement à l'incident Rochefort-Gambetta.

Bourse de Paris

Cours du 14 décembre.

Rente 3 p. %	85 65
— 3 p. % amortissable	87.00
— 4 1/2 p. %	114.40
— 5 p. %	118.90

CHRONIQUE FINANCIÈRE

de la Banque Nationale, capital: 30 millions

11, RUE LE PELETIER

Paris, le 14 décembre 0.

Le 3 0/0 est à 119.37, le 5 0/0 à 85.82, l'amortissable à 87.45. Ces cours indiquent avec quel calme la Bourse a accueilli l'élévation, prévue du reste, du taux de l'escompte anglais à 3 0/0; il est vrai que la Banque de France affichait en même temps un bilan favorable, constatant une rentrée d'or de 4 millions.

Les recettes des chemins de fer continuent à progresser en même temps que les revenus publics. Du 18 au 24 novembre, l'augmentation sur 1879 a été de 1.133.000 fr. dans lesquels le Lyon entre pour 635.000 fr.; son cours et celui du Midi et de l'Orléans sont fermes, le

ord est en réaction.

Les institutions de crédit sont bien tenues. La tendance à la hausse persiste sur les emprunts étrangers.

Nos prévisions relatives à l'émission Panama se confirment; l'Europe seule a demandé plus de 1.200.000 titres.

Le Crédit Foncier d'Algérie a eu avant-hier 9 décembre, sa seconde assemblée générale constitutive, sous la présidence de M. Christophe, Gouverneur du Crédit Foncier de France. Toutes les propositions formulées par les commissions nommées à la première assemblée ont été votées.

Les sociétaires de l'Assurance Financière se sont réunis le 8 décembre, en assemblée extraordinaire et ont approuvé à l'unanimité les modifications aux statuts qui leur étaient soumises, ainsi que le remboursement anticipé de 198 polices. Ajoutons que l'Assurance Financière vient de créer dix succursales en province.

La Banque Nationale a pour correspondant à Cahors, le **CRÉDIT DU LOT** rue du Lycée 15 où on peut s'adresser pour tout ce qui concerne cette société.

DICTIONNAIRE

de l'industrie et des arts industriels.

Chaque série nouvelle est un nouveau succès pour cette magnifique publication, la 11^e qui vient de paraître offre au lecteur des études du plus grand intérêt, tant par l'exposé des faits nouveaux que par le talent des écrivains qui collaborent à cette vaste encyclopédie. Parmi les articles contenus dans ce fascicule, nous détachons la fabrication du BORAX, celle très remarquable des BOUCHES A FEU, en France et à l'Etranger, un aperçu historique de l'usage des BOUCLES DE CEINTURE et D'OREILLES à toutes les époques, les BOUCHERS sous l'ancienne juridiction, l'emploi des BOUÈES complétant l'article BALISAGE déjà publié, l'installation des BOUCHOTS en mer, la BOULANGERIE ancienne et moderne, la fabrication de la BOUGIE avec les perfectionnements apportés dans cette importante industrie: les BOUGIES ÉLECTRIQUES Jablochkoff, Jamin, etc., les biographies de Borda, François BOUCHER, André BOULLE, etc. Toutes ces études sont illustrées de belles gravures sur bois qui donnent à cet ouvrage le caractère d'une édition artistique.

Les éditeurs expédient franco le sommaire des séries déjà parues, et contre 2 fr. 50 en timbres-postes, une Série à titre d'essai.

LE MUSÉE DES FAMILLES

C'est une singularité de notre temps qu'une publication qui, depuis 50 ans, n'a pas varié de direction, tout en s'améliorant sans cesse, tout en se tenant au courant de tout ce qui se dit, se fait, se découvre dans le monde, traitant des questions littéraires, de l'histoire vraie, des voyages, donnant des études de mœurs excellentes, des romans ou nouvelles fort attachants, et tout cela bien dit, bien écrit, sans faire une seule fois appel aux passions grossières ou brutales. Et, ce qui est plus singulier encore, c'est que cette publication a un prodigieux succès, qui se poursuit depuis tant d'années; tellement il est devenu l'ami de toutes les conditions, de tous les âges. C'est du MUSÉE DES FAMILLES dont nous voulons parler et dont nous n'aurions rien à dire, car tout le monde le connaît en France et en Europe, si nous n'éprouvions le besoin de le féliciter, de l'encourager et d'en propager encore l'action et l'influence par le temps de débauche qui court.

Sans trop de souci de ses intérêts, notre vieil ami, le MUSÉE DES FAMILLES, a abaissé le prix des collections; l'an dernier, il a mis à 4 francs le prix de chaque volume de sa troisième série, formée des tomes XXXI à XLV, volumes compactes, brillamment illustrés. Beau et bon fond de bibliothèque, que après l'avoir lu, on relit encore et qui amuse tout le monde.

Ah! pourquoi n'avons-nous pas beaucoup de publications comme celle-là!

Paris, 7 fr. — Départements, 8 fr. 50

MÉDECINE.

I. — *Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche*, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet: 2.150, la boîte.

II. *Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements*, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES, DES PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles: 2 f. 50; — Poudres: 5 fr.

III. — *Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses*. — Le VIN DE BELLIN ou quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — la bouteille: 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison A. Le Vasseur, de Paris. (Voir aux annonces.)

RHUMES — TOUX — BRONCHITES
ASTHME — CATARRHES

La vogue méritée qu'ont obtenue les Capsules de Goudron de Guyot, le flacon : 2 fr. 50 de Goudron de Guyot (liqueur), le flacon : 2 fr. Guyot a fait naître une quantité de produits similaires et d'imitations, revêtus d'étiquettes de teintes différentes, de là une confusion dans l'esprit du public. Pour être bien certain d'avoir les véritables Capsules de Goudron Guyot, exigez la signature ci-contre en 3 couleurs.



AVIS
 Les Capsules de Guyot ne se vendent qu'en flacon de 60 capsules et ne se détaillent pas.

DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Le Journal des Tirages Financiers
 (11^e Année)
 PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
 (SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 46 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. — Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressants les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :
 AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
 A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
 sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :
UN FRANC PAR AN
 ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

14^e Année

30 Fr. LE SOIR 30 Fr.

Grand Journal politique quotidien
 QUI DONNE TOUS LES JOURS
 EN SUPPLÉMENT

Une cote de toutes les valeurs de Bourse

30 NE COUTE QUE **30**
 Fr. Une semaine d'essai Fr.

Un Franc

PARIS, 12, rue Grange-Batelière, 12, PARIS

Distillerie de l'Abbaye de Fécamp

VÉRITABLE
LIQUEUR BÉNÉDICTINE
 EXQUISE, TONIQUE & DIGESTIVE

Alcool de Menthe des Bénédictins
 Eau de Mélisse des Bénédictins

Produits hygiéniques par excellence et de qualité supérieure, recommandés par les Célébrités médicales de France et de l'Étranger.

Se trouvent chez les principaux Négociants, Epiciers, Confiseurs et Marchands de Comestibles

Sirop et Pâte de Lagasse
 A LA SÈVE DE PIN MARITIME

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux, Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Enrouement, Extinction de voix et Asthme, sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime, concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin de Lagasse.

Dépôt dans les principales pharmacies.

1 FRANC par AN

103,000 Abonnés

Le Moniteur

des
Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toute les spécialités françaises et étrangères

Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clyso.

ROUGE SOLUBLE VÉGÉTAL pour la

COLORATION DES VINS
 GARANTI SANS TOXIQUE

Ce produit s'emploie à la dose de 15 grammes par hecto et se vend 80 fr. le kilo.

« Le soussigné, professeur de chimie à l'école des arts de Toulouse, déclare que le produit qui lui a été soumis par M. A. Monicole sous le nom de rouge soluble végétal ne contient aucune substance toxique et notamment arsénic et produits métalliques vénéneux.

Toulouse, le 19 novembre 1880

MEILLÉS »

S'adresser au Bureau du Journal du Lot où des échantillons sont déposés.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur des produits, sortant des premières fabriques de France et de l'Étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafous. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eau de toilette, toniques, hygiéniques. — sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Dépôt Général
d'HORLOGERIE AMÉRICAINE
 Suisse et Française

de Peters SINNER, Horloger
 Boulevard Sébastopol, 84, à Paris

MONTRE métal à cylindre. 6^{fr.}
 MONTRE tout argent, à cylindre et à rubis. 14^{fr.}
 REMONTOIR métal à secondes Suisse à l'heure. 14^{fr.}
 REMONTOIR tout Argent pour Homme ou Dame. 20^{fr.}
 REMONTOIR tout Or pour Homme ou Dame. 65^{fr.}
 CHRONOGRAPHE Or, 150^{fr.}; Arg., 100^{fr.}; Mét., 75^{fr.}

Pour repassage en second, garantie de deux ans et expédition franco, 3 fr. 50 en sus.

Demander les Prix-Courants

N'ACHETEZ RIEN SANS RÉCLAMER DES COUPONS COMMERCIAUX

Remboursement gratuit assuré de toutes vos dépenses

Un CAPITAL à votre famille, Une RETRAITE à votre vieillesse, Un HÉRITAGE à vos enfants

S'adresser pour les renseignements, à la Succursale, rue du Parc, Cahors.

Cépages Américains

JACQUEZ à couper sur souche à des prix très-modérés, S'adresser à M. Elie Douyssel fils route Capestang, Béziers (Hérault).

A VENDRE
 BONNE OCCASION des APPAREILS DE PHOTOGRAPHIE avec nombreux accessoires. S'adresser au bureau du Journal.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE
 GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

CHOCOLAT-MENIER
 ÉVITER LES CONTREFAÇONS
 LE VÉRITABLE

AU PREMIER CHEMISIER
E. CRAMANT-MASSIP
 CHEMISES INFROISSABLES
 Spécialité De Lingerie pour homme, sur mesure
 Seule Maison à Montauban
 CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETÉ
 Représentée à CAHORS,
 par M. DIDES,
 Coiffeur-Parfumeur Boulevard Sud

ANÉMIE, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES MALADIES DE LANGUEUR sont heureusement combattus par le

VIN IODÉ DE MORIDE
 Préparé au vieux Malaga. Excellent fortifiant, très agréable au goût, le meilleur purifiant, le plus puissant régénérateur du sang connu. Il remplace avec avantage le IODURE de POTASSIUM, dont il n'a pas les inconvénients. On le conseille aussi, avec les Pilules Ferro-Mellitiques dans l'Hydropisie. — A Paris, 34 Rue La Bruyère, et dans toutes les Pharmacies. — Prix : 2^{fr.}

A VENDRE

Une Usine en plein rapport avec toutes ses dépendances, située à Douelle, près Cahors, se composant d'un Moulin à 4 tournants, — d'un Pressoir à huile, — d'une Briqueterie, — d'une Boulangerie; le tout fonctionnant très bien et donnant de beaux bénéfices. Quatre muets sont attachés à l'exploitation.

On est invité à visiter les lieux. Les immeubles appartiennent à une Société qui porte le nom de : SOCIÉTÉ DU MOULIN DE LA PIQUE.

BUREAUX: 41, RUE SAINT-ROCH 48^e ANNÉE Abonnement annuel, commençant en janvier. MUSEE 1881 SEUL, Paris, 7 francs; Départements, 8 fr. 50. MUSEE en MODES réunis; Paris, 13 francs; Départements 16 fr. (Envoyer un bon de poste ou un mandat sur Paris.)

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites: un volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGE, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comettant, Deslys, Etienne Marcel, Chalamel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann, Morin, etc. — Le volume de 1880 47^e année de la collection est en vente.

Collection: les 45 premiers volumes, chacun, Paris 4 francs. Somme à ajouter pour le port (France et union postale); 1 volume 1 fr., 2 vol. 1,50, 3 vol. 2 fr., et à partir de 4 vol. 25 cent. en plus par chaque volume. — Nota. — Les volumes reliés; se payent 1 fr. 50 en plus par volume. — Les abonnements se font pour l'année entière et partent du 1^{er} janvier. — Envoi franco d'un spécimen contre 25 centimes.

A VENDRE

1^o Une Maison située place du Marché et rue des Elus composée d'un vaste magasin des mieux exposés pour l'exploitation d'un commerce, d'un vaste entre-sol et 1^{er} étage.

2^o Une Vigne d'un grand rapport avec maison, située à Lamothe, appartenant à l'ancienne propriété de M. Lescole.

3^o Une autre Vigne avec maison dont la majeure partie a été renouvelée, située dans la combe del Treil derrière la montagne St-Cirq.

Pour les renseignements, s'adresser à M^{me} veuve Berger, à M. Filhol négociant ou à M. Delmas, quai de Regourd, 15 bis, Cahors.

A CÉDER
 pour cause de départ, un FOND DE FERBLANTERIE Avec atelier et magasin, bonne clientèle SITUÉ A LABASTIDE-MURAT

Toutes facilités pour le paiement moyennant un à-compte.

S'adresser à M. Gaydou, propriétaire.

Complément facultatif du MUSÉE

MODES VRAIES — TRAVAIL EN FAMILLE ANNÉE 31

Journal mensuel, le meilleur et le plus sûr des guides pour une femme qui recherche la grâce et l'élegance de bon ton dans sa toilette, paraissant tous les mois avec le MUSÉE et contenant chaque année mille patrons et modèles exécutables de tous les ouvrages à l'aiguille; grandes feuilles de broderie, gravures de modes colorées, grandes TAPISSERIES COLORIÉES: morceaux de musique des maîtres; grandes feuilles de crochet, tricot filet, bourses,

perles, jais, ornements, petits ouvrages nouveaux, etc., près de 200 colonnes de texte explicatif, clair et précis; causeries de salon; critique des modes à éviter, récréations intelligentes, jardins, jeux de salon, proverbes charades, énigmes.

Tous dessins inédits propriété exclusive des abonnés. Chiffres des abonnées directes qui les demandent.

Prix d'abonnements: Paris, 7 fr. par an; Départements, franco, 8 fr. 50; avec le MUSÉE, Paris 13 fr., Départements, 16 fr.

Envoi d'un numéro spécimen MUSÉE et MODES, contre 50 centimes en timbres-poste.